

14 juin 2020 -10:59

Appartient à Conseil des ministres du 13 juin 2020

Covid-19 : prolongation pour juillet et août de l'allocation parentale en faveur des parents travailleurs indépendants

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block et du ministre des Indépendants Denis Ducarme, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à prolonger pour les mois de juillet et août l'allocation parentale en faveur des parents travailleurs indépendants, dans le cadre des mesures de lutte contre la propagation du Covid-19.

Combiner travail et garde d'enfants (en bas âge) n'est pas toujours une chose facile, singulièrement en cette période de pandémie du Covid-19. Une situation qui risque de se poursuivre pendant les mois de juillet et août 2020. De nombreux parents indépendants ne sont en effet toujours pas en mesure d'organiser des solutions de garde pour ces vacances scolaires.

Dans ce contexte compliqué et incertain de déconfinement, il convient de prolonger la mesure initiale de soutien aux parents indépendants pendant cette période de vacances d'été. S'ils poursuivent ou reprennent leurs activités, mais doivent encore combiner cette activité en juillet et en août avec les soins à apporter à leur(s) enfant(s) de moins de 12 ans ou en situation de handicap, en raison de la crise Covid-19, ils pourront prétendre à l'allocation parentale. Et ce, à l'instar du congé parental Covid-19 décidé pour les travailleurs salariés.

Cette mesure prévoit que l'allocation s'élève à 532,24 euros ou, si le travailleur indépendant cohabite exclusivement avec un ou plusieurs enfants dont il a la charge, à 875 euros. Cette allocation s'adresse aux indépendants qui poursuivent leurs activités en juillet et en août. Elle n'est donc pas cumulaire avec le revenu de remplacement "droit passerelle".

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 4 juin 2020 accordant une allocation parentale en faveur du travailleur indépendant qui interrompt partiellement son activité indépendante dans le cadre des mesures de lutte contre la propagation du coronavirus Covid-19

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé
publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Florent Baudewyns
Porte-parole (FR)
+32 474 88 30 17
florent.baudewyns@minsoc.fed.be

Peter Poulussen
Porte-parole (NL)
+32 475 95 11 68
peter.poulussen@minsoc.fed.be

Denis Ducarme, ministre des Classes moyennes, des
Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration
sociale, chargé des Grandes villes
Avenue de la Toison d'Or 87 bte 1
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<https://ducarme.belgium.be>

Mathilde Vandenhoeke
Attachée de presse - porte-parole
+32 2 541 63 67
+32 478 70 09 92
mathilde.vandenhoeke@ducarme.fgov.be